

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

FIRST YEAR

SECOND SERIES

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

PREMIERE ANNEE

SECONDE SERIE

EIGHTIETH MEETING

Held at Lake Success, New York,
on Friday, 15 November 1946, at 3 p.m.

President: Sir Alexander CADOGAN
(United Kingdom)

Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Union of Soviet Socialist Republics, United States of America.

81. Provisional agenda

1. Adoption of the agenda.
2. Report of the Chairman of the Committee of Experts concerning the conditions on which Switzerland may become a party to the Statute of the International Court of Justice (document S/191).¹

83. Adoption of the agenda

The PRESIDENT: You have the agenda before you. Is there any objection or suggestion to be made?

The agenda was adopted.

84. Application from Switzerland to become a party to the Statute of the International Court of Justice

The PRESIDENT: Item 2 concerns the report of the Chairman of the Committee of Experts concerning the conditions on which Switzerland may become a party to the Statute of the International Court of Justice. The Council will remember that at a former meeting it referred this matter to the examination of the Committee of Experts, and, unless there is any objection, I propose we invite the Chairman of that Committee to take his place at the table.

There is no objection, so I will invite Mr. Bathurst, the Chairman of the Committee of

QUATRE-VINGTIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New York,
le vendredi 15 novembre 1946 à 15 heures.

Président: Sir Alexander CADOGAN
(Royaume-Uni)

Présents: Les représentants des pays suivants : Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

82. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Président du Comité d'experts sur les conditions dans lesquelles la Suisse peut devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice (document S/191).¹

83. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le débat sur l'ordre du jour est ouvert. Quelqu'un a-t-il une objection ou une proposition à présenter?

L'ordre du jour est adopté.

84. Demande présentée par la Suisse de devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le point 2 a trait au rapport du Président du Comité d'experts sur les conditions auxquelles la Suisse peut devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice. Le Conseil se rappellera que, lors d'une précédente séance, il a renvoyé cette question au Comité d'experts pour examen et, si vous n'y voyez pas d'objection, je propose que nous invitons le Président de ce Comité à prendre place parmi nous.

Il n'y a pas d'objection; j'invite donc M. Bathurst, Président du Comité d'experts, à

¹ See Security Council Official Records, First Year, Second Series, Supplement No. 8, Annex 13.

¹ Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première Année, Seconde Série, Supplément No 3, Annexe 13.

Experts, to take his place at the Council table, and I will invite him to present formally the report of his Committee, and to add any observation on this matter which he may consider necessary.

(*Mr. Bathurst took his seat at the Council table.*)

Mr. BATHURST: On behalf of the Committee of Experts, I have the honour to present the report which is before the Council as document S/191 of 11 November 1946.

The second paragraph of the report contains the text of the recommendation which the Committee advises the Council to send to the General Assembly concerning the conditions on which Switzerland may become a party to the Statute of the International Court of Justice.

As the report gives the reasons for the Committee's advice, I have no further comments to make at this time.

The PRESIDENT: The report of the Committee of Experts is open to discussion and I call for observations by any member of the Council.

If there is no observation, I shall declare the report adopted, and I see fit that the recommendation made in paragraph 2 of the report is forwarded to the President of the Assembly in due course and in proper form.

Mr. LANGE (Poland): I think the agenda has been exhausted, and I want only to take this opportunity to express, in the name of us all, our thanks to the President. I think it is the last meeting under Sir Alexander's presidency. He was much more fortunate than some of his colleagues, having only presided over two meetings, but he was still more fortunate, because they were two meetings at which this Council reached perfect unanimity, and I want to express my hopes that the good auspices which we started under his chairmanship will be also continued in the future.

The PRESIDENT: I must confess I was at first surprised to hear the kind remarks of my Polish colleague in which he expressed to me, on behalf of his colleagues, thanks for my presidency over the Security Council. I was surprised, because the task has been an extremely light one, as he has admitted himself. I have only presided over two or three meetings and our business has been extremely short.

He referred to the fact that under my chairmanship there had been unanimity amongst the Council. This, of course, lays on me the obligation to thank my colleagues; there is no obligation on him to thank me. I can only express the hope that I may pass on to my successor a similar mood of unanimity and that under his chairmanship, we shall be able to achieve useful and beneficial results.

séger à la table du Conseil; je l'invite à présenter officiellement le rapport du Comité qu'il préside et à ajouter sur le sujet toutes les observations qu'il juge nécessaires.

(*M. Bathurst prend place à la table du Conseil.*)

M. BATHURST (traduit de l'anglais): Au nom du Comité d'experts, j'ai l'honneur de présenter le rapport qui est déposé devant le Conseil sous le titre: Document S/191 du 11 novembre 1946.

Le deuxième paragraphe du rapport contient le texte de la recommandation relative aux conditions auxquelles la Suisse peut devenir partie au Statut de la Cour internationale de Justice, recommandation que le Comité engage le Conseil à transmettre à l'Assemblée générale.

Comme le rapport expose les raisons qui ont amené le Comité à donner cet avis, je n'ai pas à l'heure présente de commentaire à ajouter.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La discussion est ouverte sur le rapport du Comité d'experts; j'invite les membres du Conseil à présenter leurs observations sur son contenu.

En l'absence de toute observation, je déclarerai le rapport adopté. Je considère donc qu'il convient de transmettre au Président de l'Assemblée, au moment voulu et par les voies appropriées, les recommandations faites au paragraphe 2 du rapport.

M. LANGE (Pologne) (traduit de l'anglais): Je pense que l'ordre du jour est épousé et je désire seulement saisir cette occasion pour exprimer, au nom de nous tous, nos remerciements au Président. Je pense que cette réunion est la dernière qui se tiendra sous la présidence de Sir Alexander Cadogan. Il a eu beaucoup plus de chance que certains de ses collègues, puisqu'il n'a présidé que deux séances, mais il a eu encore plus de chance, puisqu'au cours de ces deux séances le Conseil est arrivé à l'unanimité parfaite. Et je veux exprimer l'espérance que nous continuerons à bénéficier, à l'avenir, des mêmes bons auspices qui nous ont été favorables sous sa présidence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je dois avouer que, de prime abord, j'ai été surpris d'entendre mon collègue polonais m'adresser aimablement, au nom de ses collègues, des remerciements pour ma présidence au Conseil de sécurité. J'en ai été surpris parce que cette tâche a été extrêmement aisée, comme il le dit lui-même. Je n'ai présidé qu'une ou deux séances, et notre travail a été très court.

Il a fait allusion au fait que, sous ma présidence, l'unanimité a été réalisée au sein du Conseil. Cela m'impose évidemment l'obligation de remercier mes collègues; en revanche, mon collègue n'avait nullement à me remercier. Je puis seulement exprimer l'espérance de transmettre à mon successeur un semblable esprit d'unanimité et aussi l'espérance que, sous sa présidence, nous serons à même d'arriver à des résultats utiles et profitables.